



Procès-verbal de la 1re assemblée extraordinaire des membres AE Travel

Jeudi 26.08.2010

Lieu: siège social 8152 Glattbrugg, Sägereistrasse 20, auditorium au 2e étage

Ordre du jour

1. Salutations et formalités
2. Élection du scrutateur / du rédacteur du procès-verbal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Rapport du comité / Salaires 2011
5. Discussions et questions sur le rapport du comité
6. Élections
 - 6.1. Comité
 - 6.2. Réviseurs
7. Fixation de la cotisation pour 2011
8. Questions

1. Salutations et formalités

La présidente Jolanda Ferrari salue les membres présents à la 1. l'assemblée extraordinaire des membres et les remercie pour leur participation et leur soutien à AE Travel.

Les membres ont reçu l'invitation avec l'ordre du jour. Le délai statutaire de 20 jours pour l'envoi de l'invitation aux membres a été respecté. (Annonce dans GRIPS le 30.7.2010)

2. Élection du scrutateur / du rédacteur du procès-verbal

La proposition de Roland Huber au poste de scrutateur est acceptée. Nikolai Fritz s'est mis à disposition pour la rédaction du procès-verbal.

Il y a 27 membres présents avec droit de vote. La majorité absolue est de 14 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le vice-président André Bonini salue à son tour les membres présents et salue particulièrement Suzanne Baumann (Africantrails), qui n'est pas membre d'AE Travel mais voulait en apprendre un peu plus sur l'association.

Suit la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour et son déroulement sont acceptés.

4. Rapport du comité / discussion des salaires 2011

4.1. Histoire d'AE Travel

André Bonini fait un compte rendu détaillé sur les raisons qui ont conduit à la création d'AE Travel. Il présente la situation contractuelle qui intègre d'une part le règlement du personnel de Travelhouse et les nouveaux arrivés dès le 1.11.2007 et d'autre part la CCT nationale pour les employés Hotelplan (1.1.2007 – 31.12.2010). À ce jour, près de 60% des employés sont soumis au règlement du personnel et env. 40% à la CCT nationale.

Le premier but des discussions avec la direction fut une possible solution pour les personnes soumises à la CCT nationale afin d'avoir un contrat unique pour tout le personnel. Les premières discussions eurent lieu en février 2010 déjà entre la direction, la SEC Suisse, la COPE et un juriste de la coopérative Migros.

Le but principal de la COPE fut évidemment une convention collective de travail (CCT) plutôt qu'un contrat de travail individuel.

Les discussions avec pour conclusion une CCT devait être conclue avec un partenaire extérieur (la SEC Suisse) mais, en raison d'une augmentation de l'horaire de travail obligatoire hebdomadaire de 41 à 42.5 heures, l'accord ne fut pas conclu. C'est la raison pour laquelle il fut décidé de fonder l'association des employés AE Travel comme partenaire social pleinement accepté par la direction de l'entreprise.

Le 25.2.2010 fut signée la CCT dans le domaine stratégique des voyages (SGF Travel).

4.2. CCT conclue avec des partenaires sociaux externes

André Bonini rappelle brièvement les points les plus importants. L'association doit être indépendante des partis politiques et avoir des membres (art. 70 du code civil suisse). À l'exception de la direction de l'entreprise, chacun peut devenir membre de l'association des employés.

Les cotisations sont dues seulement par les associations de personnel indépendantes juridiquement acceptées.

Pour la conclusion d'une CCT, ce n'est pas le droit de grève mais la disposition et la capacité des partenaires qui fait autorité.

4.3. La signification de partenaire social

Il y a actuellement en Suisse environ 400 contrats d'entreprises qui ont été conclus avec les associations internes. Ceci représente environ 250 000 employés. Plusieurs grandes entreprises comme Novartis, Roche ou ABB ont également une association «maison».

Il existe également une association faîtière suisse des employés qui représente les associations de tous les secteurs et branches.

Aujourd'hui, Unia, Syna et la SEC Suisse ne représentent ensemble que 30% des employés. Les associations d'entreprises par contre connaissent une augmentation continue des membres.

4.4. Les compétences de l'association des employés AE Travel / COPE

Comme il y a souvent des incertitudes quant aux responsabilités entre AE Travel et la COPE, André Bonini explique brièvement les différences les plus importantes.

AE Travel est responsable des négociations, des modifications et du respect de la CCT.

La COPE a diverses compétences, par exemple l'assistance lors de l'établissement d'un plan social, protection lors de la grossesse ou de la maternité, etc.

4.5. Qu'a atteint AE Travel à ce jour / perspectives futures

Selon André Bonini, il y a évidemment deux points au premier plan. La fondation de l'association des employés AE Travel et sa reconnaissance comme partenaire social de la part de l'entreprise. Puis il y a eu la conclusion de la première CCT de la branche suisse du voyage.

Il souligne encore une fois l'importance d'un nombre de membres élevé afin d'avoir plus de poids lors des négociations avec la direction de l'entreprise. Le but principal de cette première phase est donc le recrutement de membres.

Diverses actions ont été entreprises comme la réalisation de la page d'accueil (français/allemand), 2 séances d'informations au siège de la société, plusieurs rapports dans «Check-in», interview de Jolanda Ferrari dans le Sonntags AZ, distribution de lapins de Pâques, interview avec le 150e membre Thomas Jenzer, concours pour les membres, rappel dans les «Newsletters» du Travel Inside et du Schweizer Touristik, présentation lors de séances de groupes, dépliant AE Travel pour les nouveaux employés et finalement l'assemblée de ce jour à l'issue de laquelle la CCT imprimée sera distribuée.

En ce moment, l'organisation faîtière suisse des employés examine les conditions d'admission.

4.6. Négociations salariales 2011

Les partenaires sociaux et contractuels négocient périodiquement, en général tous les deux ans, les éventuelles modifications salariales dans les entreprises concernées, pour le début de l'année civile suivante. Une échelle des salaires sera établie. Dans le cadre de cette échelle suivront les modifications salariales individuelles.

Les négociations salariales chez Hotelplan Suisse seront encore annuelles en 2010 et 2011, par la suite elles seront conduites tous les 2 ans.

Lors du vote qui va suivre, le comité désigné demande aux membres de l'assemblée le mandat de conduire les négociations salariales.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

5. Discussion et questions sur le rapport du comité

Lors de la discussion intervient la question de savoir qui fixe l'échelle des salaires. Jolanda Ferrari répond que celle-ci sera communiquée par Migros en septembre. Puis il faudra évoluer dans le cadre fixé. Une augmentation du coût de la vie est déjà prise en considération dans l'échelle de salaires proposée.

Aucun renseignement ne sera communiqué à l'extérieur lors des négociations salariales. La direction de l'entreprise doit, en cas de proposition de ne pas augmenter les salaires, présenter les comptes à l'association des employés AE Travel.

Une autre question d'un membre concerne la possibilité de faire la grève. André Bonini répond que cela mettrait en péril la CCT. Le même membre insiste sur le fait qu'on enlève le droit de grève aux employés qui acceptent la CCT au profit de la paix du travail.

Une autre objection d'un membre concerne l'examen et l'adaptation de la description de fonction, qui est utilisée dans le cadre de MFEE, et de là l'application de l'échelle salariale donnée.

Une répartition individuelle de la somme salariale attribuée serait un avantage. L'orateur craint que seul le bon vouloir du supérieur soit pris en compte.

Ce point sera discuté avec la direction de l'entreprise.

André Bonini et Jolanda Ferrari considèrent finalement que la position de l'employé est meilleure grâce à la nouvelle CCT. Il cite les points comme «Whistleblowing», la prise en considération de couples du même sexe et avant tout, lors d'un contrat individuel, on peut affirmer avec certitude qu'il n'y aurait pas de plan social.

6. Élections

6.1. Comité

Au programme figure l'élection du comité. Celui-ci est élu pour une période de 2 ans soit jusqu'au 30.6.2012. Les personnes suivantes se présentent:

Présidente:	Jolanda Ferrari
Vice-président:	André Bonini
Marketing & Communication:	Nikolai Fritz
Membre:	Mary Meili
Administration:	Anita Hunziker
Caissier:	Judith Breu
Romandie:	Frédéric Henry
Apprentis:	Yasmin Strahm

Il est proposé d'élire le comité en bloc. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Finalement l'ensemble du comité est élu à l'unanimité.

6.2. Réviseurs

Olivier Eck et Christian Kehl se soumettent au vote. Là encore André Bonini propose d'élire ces personnes en bloc. Ceci est accepté. Finalement les réviseurs sont élus à l'unanimité.

7. Fixation de la cotisation 2011

Le comité propose que, selon le paragraphe 8 des statuts, l'assemblée des membres laisse la cotisation à 10 fr.

Ceci est accepté à l'unanimité.

André Bonini communique l'état actuel du nombre des membres qui s'élève à 277. Il précise dans le même temps que la cotisation couvrira les tâches administratives, la formation continue, la publicité et les cotisations.

8. Questions

Il n'y a pas eu de questions dans le délai fixé par les statuts.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 26.5.2011.

À 19 h 40. la 1re assemblée extraordinaire des membres d'AE Travel est close. Les membres présents sont invités à un apéritif dans le foyer.

Nikolai Fritz
Rédacteur du procès-verbal